



Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

de la Ligue d'AéroModélisme Auvergne Rhône Alpes (LAM AURA)

L'an Deux Mille Vingt, le 19 juin à 07:50, les membres affiliés à la fédération française d'aéromodélisme (FFAM) relevant de la région Auvergne Rhône Alpes ont été conviés à procéder à un vote complémentaire à l'AG du 18 janvier 2020.

Une convocation leur avait été adressée au préalable par email le 15 juin, avec une lettre de Didier CHEVENARD Président de la LAM AURA, et les documents nécessaires au vote des 2 résolutions.

Le vote a été organisé avec le logiciel Balotilo, conformément à l'ordonnance du 25 mars 2020.

102 clubs étaient appelés à voter (au lieu de 104 en janvier 2020), représentant **173** voix possibles.

2 clubs n'ont pas renouvelé leur cotisation, donc les licences des présidents sont expirées, ces derniers ne peuvent pas participer au vote selon le titre 2 paragraphe 7.2 des statuts.

Le vote a été clôturé le 3 juillet 2020 à 20:00.

Après retraitement des données (un club peut avoir plusieurs voix proportionnellement à son effectif) :

108 voix ont été valablement exprimées

1 vote a été déclaré nul, l'identification formelle du président de club n'ayant pas été possible.

<p>Première résolution</p> <p>En application de l'article 7.1 des statuts, l'assemblée générale, après avoir examiné le rapport sur la gestion et sur la situation financière ainsi que le rapport du vérificateur aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice 2019.</p> <p>L'assemblée générale donne quitus au bureau directeur et au comité directeur pour sa gestion de l'année 2019.</p>	<p>Pour = 88 voix soit 81,48 %</p> <p>abstention = 18 voix, soit 16,67 %</p> <p>contre = 2 voix soit 1,85 %</p> <p>Résolution adoptée à la majorité</p>
<p>Deuxième résolution</p> <p>En application de l'article 7.1 des statuts, l'assemblée générale, après avoir examiné le projet de budget 2020 vote le dit budget</p>	<p>Pour = 89 voix soit 82,41 %</p> <p>abstention = 17 voix, soit 15,74 %</p> <p>contre = 2 soit 1,85 %</p> <p>Résolution adoptée à la majorité</p>

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et par le secrétaire de séance.

Fait à Bernin, le 5 juillet 2020.

M^{me} Marianne EYMAR
Secrétaire de séance

M. Didier CHEVENARD
Président de séance